

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020

Nombre d'élus en exercice	14
Nombre d'élus présents	8
Nombre d'élus excusés	6
Dont procurations	1

Début de la séance à 18 h 30.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Projet de délibération : Choix géomètre pour affaire concernant le secteur du Bouchillon
- Projet de délibération : Signature convention RPQS Assainissement pour l'assistance technique de l'ATD concernant les rapports 2018 et 2019
- Projet de délibération : Signature avenant au contrat de location suite à location d'un garage
- Projet de délibération : Demande de subvention DETR 2020 pour les travaux à l'école ainsi que demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- Projet de délibération : Location logement communal au-dessus de la cantine à compter du 1^{er} mars 2020
- Projet de délibération : Dénomination des voies – Tableau des voies et chemins
- Projet de délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'adressage
- Questions diverses (préparation élections municipales, déclaration état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2019 auprès de la Préfecture ...)

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire propose au Conseil Municipal le rajout des points suivants à l'ordre du jour

- Projet de délibération : Remboursement assurance suite à mise en situation de garage du véhicule Boxer de marque Peugeot
- Projet de délibération : Choix du bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux à l'école maternelle
- Projet de délibération : Choix du bureau de contrôle pour les travaux à l'école maternelle
- Projet de délibération : Demande de DETR 2020 pour les travaux de l'église – Restauration générale intérieure (travaux non MH)
- Projet de délibération : Travaux neufs d'éclairage public – Remplacement d'une console dans le bourg

Ces modifications ont été adoptées à l'unanimité.

- **A l'ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal.

2. Projet de délibération : Choix géomètre pour affaire concernant le secteur du Bouchillon

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition par la Commune d'une bande de terrain d'environ 4 mètres de large sise secteur Le Bouchillon cadastrée section BK97 et BK100, ceci afin de permettre le raccordement de deux chemins ruraux. D'autre part, un propriétaire du dit secteur souhaite acquérir une portion de voie communale n°48 après déclassement.

Pour la réalisation de ces opérations, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de bornage établi par un géomètre de Brantôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-est favorable d'une part à l'acquisition d'une bande de terrain pour création d'un futur chemin rural et d'autre part à la vente d'une portion de voie communale après déclassement à un propriétaire du Bouchillon

-dit que le prix d'achat et le prix de vente seront fixés ultérieurement

- décide que les frais inhérents à ces deux opérations (frais de géomètre, frais de notaire) seront à partager à part égale entre la Commune et le futur acquéreur.

-retient le devis présenté par le géomètre de Brantôme pour un montant TTC de 1440 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la Commune.

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de ces deux projets et notamment les actes d'achat et de vente à intervenir entre la Commune et le futur propriétaire impliqué dans cette affaire.

3. Projet de délibération : Signature convention RPQS Assainissement pour l'assistance technique de l'ATD concernant les rapports 2018 et 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de produire chaque année un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif (RPQS) pour les stations de Corneguerre et du Bourg de Grand-Brassac. Ce rapport doit ensuite être saisi sur la base de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA)

Du fait que la commune possède maintenant 2 stations d'épuration et devant la complexité technique de ce rapport, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire l'assistance technique avec l'ATD.

Il donne alors lecture d'une convention du service SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) rattaché à l'ATD24 (Agence Technique Départementale de la Dordogne) et demande à l'assemblée de se prononcer.

Cette dernière détaille les missions apportées par le SATESE moyennant une contribution de 480 € TTC pour les deux années à savoir 2018 et 2019.

Cette convention comprend le suivi des sites de Grand-Brassac Bourg et du village de Corneguerre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention entre l'ATD et la Commune pour l'année 2018 et l'année 2019.

4. Projet de délibération : Signature avenant au contrat de location suite à location d'un garage

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le souhait de louer le garage sis Le Bourg – 24350 Grand-Brassac par un locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Accepte la location de ce garage à un de nos locataires à compter du 1^{er} février 2020

-Fixe le montant mensuel du loyer à 15 €, payable à la Trésorerie – 24600 RIBERAC.

-Demande qu'une attestation d'assurance soit fournie à la prise de possession des lieux

-Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette location et notamment l'avenant au contrat de location à intervenir

5. Projet de délibération : Demande de subvention DETR 2020 pour des travaux à l'école ainsi que demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en accessibilité PMR de la salle de classe et de la cour avec création d'une circulation et d'une salle pluriactivités à l'école maternelle de Grand-Brassac.

Le financement proposé pour cette opération est le suivant :

Dépenses en €		Recettes en €	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Travaux HT	69 000.00	DETR 40%	27 600.00
APAVE	2 000.00	ZRR 5%	3 450.00
Honoraires	9 960.00	Conseil Départemental 25%	20 240.00
		Fonds propres et Emprunt	45 862.00
Coût HT	80 960.00		
TVA 20%	16 192.00		
Total Travaux TTC	97 152.00	Total Travaux TTC	97 152.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- est favorable à la réalisation de ces travaux de mise en accessibilité PMR de la salle de classe et de la cour avec création d'une circulation et d'une salle pluriactivités à l'école maternelle de Grand-Brassac
- sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020
- sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre des contrats de projets communaux
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de ce projet.

6. Projet de délibération : Location logement communal au-dessus de la cantine à compter du 1^{er} mars 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ des locataires, actuellement logés dans l'appartement communal au-dessus de la mairie, au 29 février 2020. Il présente alors la demande formulée par des nouveaux locataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la location à compter du 1^{er} mars 2020 de l'appartement communal au-dessus de la mairie.
- Fixe le montant mensuel du loyer à 350 €, payable d'avance (le 5 de chaque mois) à la Trésorerie – 24600 RIBERAC. L'indice de référence des loyers applicable pour la révision du loyer sera celui du 4^{ème} trimestre 2019 (indice 130.26 du 15/01/2020).

Les abonnements d'eau, d'électricité et d'approvisionnement en gaz propane seront à la charge du locataire. Pour le gaz, il convient de préciser que le locataire devra, en plus de la location et l'approvisionnement, laisser la citerne pleine (jauge à 85 %) à la fin de son bail ou au moment de son départ.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères fera l'objet d'un recouvrement annuel.

- Demande le versement d'une caution représentant un mois de loyer soit 350 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette location et notamment le bail à intervenir.

7. Projet de délibération : Dénomination des voies – Tableau des voies et chemins

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création des voies libellées suivantes :

Allée des Noyers
Chemin de Candulou

Chemin de la Feyte
Chemin de la Planta
Chemin de Miracle
Chemin des Combes
Chemin des Magnolias
Chemin des Orchidées
Chemin des Outardes
Chemin du Bécassier
Chemin du Grand Tilleul
Chemin Laborie
Côte de la Monerie
Côte de Maunac
Grande Rue
Impasse Attitude
Impasse Bois Brûlés
Impasse Bois de Lafaye
Impasse Chabourlet
Impasse Combe du Puits
Impasse Combe du Sol
Impasse d'Abjat
Impasse de Beynau
Impasse de Combe Brune
Impasse de Jarissade
Impasse de Lacroin
Impasse de la Garenne
Impasse de l'Alouette
Impasse de la Rivière
Impasse de la Serve
Impasse de la Source Perdue
Impasse de la Vierge
Impasse de la Vigneta

Impasse de l'Espérance
Impasse de Ligorce
Impasse de Rouville
Impasse des 5 Tilleuls
Impasse des Abeilles
Impasse des Ages
Impasse des Charmilles
Impasse des Coridalys
Impasse des Dahlias
Impasse de Senzens
Impasse des Grives
Impasse des Guilleboux
Impasse des Huit Brasses
Impasse des Iris
Impasse des Pruniers
Impasse des Tourterelles
Impasse du Bois d'Ajas
Impasse du Château d'Eau
Impasse du Clos
Impasse du Cluzeau
Impasse du Lièvre
Impasse du Menuisier
Impasse du Moulin
Impasse Fontaine de Fondbasse
Impasse Fontaine des Chaussères
Impasse Jean Mermoz
Impasse Jean Savignac
Impasse la Grange de Rouville
Impasse Le Boradis de la Trade
Impasse les Bois de la Reyssetie
Impasse les Grands Prés

Impasse Puy de Barrou

Impasse Source de Fondaloin

Jardin de l'Eglise

Place de l'Eglise

Place du Cordonnier

Route Bois de Vaulouve

Route de Bellevue

Route de Combechave

Route de l'Abri de Rochereuil

Route de la Grange

Route de Montagrier

Route des Bertricaud

Route des Palombières

Route des Rochers

Route du Château de Marouatte

Route du Château de Montardy

Route du Colombier

Route du Jalley

Route du Puy de la Croix

Route Franz Liszt

Route Frédéric Chopin

Route Georges Bizet

Route Jacques Offenbach

Route Maurice Ravel

Rue de Giraudoux

Rue de l'Accordéoniste

Rue de la Fontaine

Rue de la Forge

Rue de l'Arsault

Rue de l'Atelier

Rue des 2 Moulins

Rue des Brandeaux
Rue des Ecoles
Rue des Hirondelles
Rue des Pierres Plantées
Rue des Prairies
Rue du Chemin Neuf
Rue du Couvent
Rue du Peintre
Rue du Rocher
Rue Maurice Brianchon
Route Claude Debussy
Place du Foirail
Impasse de la Grenouille

8. Projet de délibération : Remboursement assurance ALLIANZ suite à mise en voie de garage du fourgon BOXER de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le fourgon « BOXER » de marque Peugeot de la commune n'est plus en état de marche.

De ce fait, il a été demandé à l'assureur de revoir la cotisation de ce véhicule.

La société d'assurance ALLIANZ présente un avenant au contrat qui stipule la mise au repos de ce véhicule ainsi qu'un remboursement de cotisation pour la période du 15/01/2020 au 31/08/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le remboursement de chez ALLIANZ pour un montant de 173.29 € (cent soixante treize euros vingt neuf centimes). Cette somme sera encaissée à l'article 7788 du budget communal 2020
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif ou financier concernant cette affaire et notamment l'avenant au contrat.

9. Projet de délibération : Choix maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de l'école maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir un bureau d'étude dans le cadre des travaux de mise en accessibilité PMR de la salle de classe et de la cour, création d'une circulation et d'une salle pluriactivités à l'école maternelle de Grand-Brassac.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix de ce bureau d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-décide de confier cette mission à un bureau d'études techniques pour un montant HT de 9 960 €

.charge Monsieur le Maire d'informer le bureau d'études techniques de cette décision.

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de ce projet.

10. Projet de délibération : Choix du bureau de contrôle pour les travaux de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir un bureau de contrôle dans le cadre des travaux de mise en accessibilité PMR de la salle de classe et de la cour, création d'une circulation et d'une salle pluriactivités à l'école maternelle de Grand-Brassac.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix de ce bureau de contrôle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-décide de confier cette mission pour un montant HT de 1980 €

.charge Monsieur le Maire d'informer le bureau de contrôle de cette décision.

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de ce projet.

11. Projet de délibération : Demande de subvention DETR 2020 pour les travaux de l'église non inscrits MH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, concernant le projet de restauration intérieure de l'église et du mobilier intérieur, certains éléments de restauration générale intérieure sont non inscrits MH (Monuments Historiques). De ce fait, La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) n'intervient pas financièrement sur certaines pièces du mobilier (bancs), l'alarme, les combles et la sacristie.

Le financement proposé pour cette opération est le suivant :

Dépenses en €		Recettes en €	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Travaux HT	117 620.00	DETR 40%	49 295.20
Hausses et aléas 4.78%	5 618.00	ZRR 5%	6 161.90
Honoraires 10%	11 762.00	Conseil Départemental 30%	40 425.00
		Fonds propres et Emprunt	66 117.90
Coût HT	135 000.00		
TVA 20%	27 000.00		
Total Travaux TTC	162 000.00	Total Travaux TTC	162 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-est favorable à la réalisation de ces travaux de restauration générale intérieure non inscrits MH (Monuments Historiques) à l'église de Grand-Brassac

-sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de ce projet.

12. Projet de délibération : Travaux neufs d'éclairage public – Remplacement d'une console dans le bourg

La commune de **GRAND BRASSAC** est adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- remplacement console foyer 45

AR PREFECTURE

212402002-20200122-011_2020-DE
le 23/01/2020

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **680.55 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

La commune de GRAND BRASSAC s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de GRAND BRASSAC s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil :**

- **Donne mandat** au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,

- **s'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

- **s'engage** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

- **s'engage** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de GRAND BRASSAC.

- **accepte** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne** et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Monsieur le Maire



AR PREFECTURE

-212402002-20200122-011_2020-DE
u le 23/01/2020

13. Questions diverses :

A/ Préparation élections municipales

Date des élections : les 15 et 22 mars 2020

B/Information Sécheresse 2019

Une déclaration va être faite auprès des services de l'Etat pour demander le classement de la commune en état de catastrophe naturelle « sécheresse 2019 »

Merci d'en informer le plus grand nombre autour de vous pour que les habitants concernés se fassent connaître en mairie (courrier ou mail à l'appui)

C/ Repas des aînés

La date du repas est fixée au samedi 22 février 2020 à midi, salle des fêtes de Grand-Brassac

D/ Doman Aqui :

1/Il est demandé par l'association DOMAN AQUI l'installation d'une rampe au début de l'escalier qui mène à l'appartement N°3 (ancienne maison Charles).

Une entreprise du secteur se chargera d'accéder à leur demande.

2/Stage effectué à la cantine dans le cadre d'une intégration sociale : le Conseil Municipal a accepté un stage d'immersion pour une habitante du village les jeudis matin à la cantine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.